



GUIDE D'INSTRUCTIONS | CANDIDAT-E-S

Concours de Bourses d'excellence et
d'exemption des droits de scolarité
2023-2024



TABLE DES MATIÈRES

Concours de Bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité	3
Différence entre les deux programmes	4
Critères d'admissibilité.....	5
Formations admissibles	5
Déposer une demande	6
Documents à soumettre	7
Critères d'évaluation.....	8
Étapes suivantes.....	8
Annexes	10

Avant de nous contacter, assurez-vous d'avoir bien lu le présent guide.

Éducation internationale encourage et favorise les candidat-e-s qui déposent leur candidature de façon autonome.

POUR TOUTE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

Consultez la foire aux questions générales
et la foire aux questions spécifiques au concours de bourses d'excellence

- **FAQ générale** : <https://www.quebecmetiersdavenir.com/faq/>
- **FAQ du concours de bourses** : <https://www.quebecmetiersdavenir.com/bourse-dexcellence/>



Concours de Bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité

Informations générales

Le Programme de bourses d'excellence pour les élèves internationaux et les Quotas d'exemption des droits de scolarité pour les élèves internationaux permettent aux élèves internationaux désirant venir étudier en formation professionnelle au Québec d'obtenir une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves internationaux assortie une bourse d'excellence (le cas échéant), et d'une couverture par la Régie de l'assurance maladie du Québec (le cas échéant).¹

Les élèves doivent poursuivre et réussir des études à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention soit : d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'un DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Il est à noter que les programmes de formation professionnelle de moins de 900 heures ne sont pas admissibles, sauf pour un programme admissible au programme pilote de résidence permanente du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Dans le cadre de ces programmes, le concours de Bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité est opérationnalisé par Éducation internationale et son service Québec métiers d'avenir. **Un seul processus de candidature est réalisé pour ceux-ci.**

Objectifs

Les programmes visent à :

- Soutenir l'internationalisation des établissements de formation professionnelle.
- Offrir l'opportunité aux élèves internationaux **qui se démarquent** de façon exceptionnelle de venir étudier en formation professionnelle au Québec.
- Favoriser le maintien d'une offre de formation professionnelle étendue.



Financement des programmes

Ces programmes sont financés à hauteur de **1 740 000 \$** par le ministère de l'Éducation du Québec (soit environ **74** bourses offertes annuellement).

Montant et caractéristiques

- La valeur de la bourse d'excellence varie entre **14 000 \$** et **26 600 \$**, selon la durée de la formation.

¹ Sous toute réserve de l'approbation budgétaire du gouvernement du Québec et de l'approbation ministérielle des normes des programmes de mobilité.



- L'octroi des bourses et des exemptions est conditionnel à la bonne poursuite et la réussite des études au Québec.

Différence entre les deux programmes

	Bourses d'excellence	Exemption des droits de scolarité
INCLUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exemption des droits de scolarité s'appliquant aux élèves internationaux ; ✓ Couverture médicale offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ; ✓ Bourse variant de 14 000 \$ à 26 600 \$, selon la durée de la formation choisie, pour couvrir les frais de subsistance de l'élève pendant sa formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exemption des droits de scolarité s'appliquant aux élèves internationaux.
NON INCLUS	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Coût des démarches d'immigration ; ∅ Transport aller-retour vers le Canada ; ∅ Assurance médicale privée à contracter avant l'entrée en vigueur de la couverture de la RAMQ ; ∅ Frais pour les assurances de responsabilité civile ∅ Frais afférents à la formation (ex. matériel pédagogique, uniforme, etc.). ∅ Autres frais liés à un séjour réalisé au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Bourse ; ∅ Couverture médicale ; ∅ Coût des démarches d'immigration ; ∅ Transport aller-retour vers le Canada ; ∅ Frais pour les assurances de responsabilité civile ∅ Frais afférents à la formation (ex. matériel pédagogique, uniforme, etc.). ∅ Autres frais liés à un séjour réalisé au Québec
Capacité financière à prouver	Vous devez déclarer que vous possédez un minimum de 3 000 \$ CAN disponible pour votre projet.	Vous devez déclarer que vous possédez un minimum de 15 000 \$ CAN disponible pour votre projet.

Critères d'admissibilité

- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de déposer sa demande. Il n'y a pas de limite supérieure d'âge;
- Être de nationalité autre que canadienne ou française. Les candidatures des pays membres de la Francophonie (autre que la France, incluant l'outre-mer), des pays des marchés porteurs de l'Asie (Chine, Inde, Japon et Corée) et des Amériques (Mexique, Brésil, États-Unis et Colombie), seront prioritaires;
- Ne pas avoir la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent du Canada, ou être en démarche d'obtention de la résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration;
- Être à l'extérieur du Canada au moment de soumettre sa demande, et ce, jusqu'à l'annonce des candidatures sélectionnées;
- Être admis à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à un DEP (ou DEP + ASP) dispensé dans un établissement public situé au Québec;
- Satisfaire aux conditions d'admission du programme d'études souhaité;
- Démontrer un niveau de français permettant la réussite d'un programme de formation professionnelle²;
- Déclarer avoir la capacité financière minimum demandée;
- Ne pas avoir bénéficié antérieurement d'une bourse pour effectuer des études d'un niveau égal ou supérieur au Québec. De plus, le cumul de bourses durant une même année scolaire n'est pas autorisé;
- Ne pas avoir payé une commission à une organisation ou une personne tierce afin d'être accompagné dans le cadre du programme des bourses d'excellence;
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'un dépôt de candidature contenant des documents frauduleux par le passé lors d'une demande de participation à ce programme ou à tout autre programme du ministère de l'Éducation.

Formations admissibles

Le présent concours vise les formations professionnelles qui débutent à partir d'août **2024**.

Les programmes de bourses d'excellence et d'exemptions visent exclusivement la formation professionnelle, soit une formation courte axée sur l'apprentissage d'un métier et l'intégration au marché du travail. Les programmes de bourses ne s'adressent PAS aux formations collégiales ni aux formations universitaires.

La plateforme web dédiée au concours liste les formations proposées. Les centres de formation professionnelle déterminent quelle-s formations ils souhaitent offrir dans le cadre du concours de bourses. Pour en savoir plus sur les différentes formations, rendez-vous sur [le site web de Québec métiers d'avenir](#). La plupart des formations sont

² L'atteinte d'un niveau de compétence en compréhension orale et en production orale de 7 ou plus à l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* ou son équivalent (B2 ou plus du *Cadre européen commun de référence pour les langues*) est habituellement souhaitable pour poursuivre un programme de formation professionnelle. Toutefois, il revient à la commission scolaire ou l'école gouvernementale de déterminer le niveau de français nécessaire permettant la réussite du programme de formation professionnelle.



priorisées par le ministère de l'Éducation. Un ratio de 50% de formations priorisées doit être respecté dans l'octroi des bourses et des exemptions des droits de scolarité. La liste des formations priorisées se trouvent en **Annexe 1**.

Déposer une demande

Attention : Une seule candidature par élève est acceptée. Toute candidature déposée pour plus d'un établissement sera rejetée. Même s'il est aidé par un proche, le candidat doit être l'auteur de sa demande. Aucune demande déposée par un agent de recrutement, consultant en immigration ou avocat en immigration ne sera acceptée.

Le dépôt de candidature est **gratuit**.

MARCHE À SUIVRE : Du 6 juin 2023 au 28 juillet 2023

1. **Admissibilité :** Déterminez si vous êtes admissible au concours (voir critères d'admissibilité ci-haut).
2. **Inscription au concours :** Dirigez-vous vers la page d'inscription à partir du 6 juin 2023.
À l'inscription, assurez-vous de sélectionner l'option : « **Bourses d'excellence** ». Votre candidature ne sera pas enregistrée si vous ne sélectionnez pas la bonne option!



3. **Choix de formation et de centre de formation :** Effectuez votre choix de formation et de centre de formation parmi la liste proposée (1 seul choix possible).
 - a. **Choix de formation :** Pour en savoir plus sur les différentes formations, rendez-vous sur [le site web de Québec métiers d'avenir](#). La plupart des formations sont priorisées par le ministère de l'Éducation. Un ratio de 50% de formations priorisées doit être respecté dans l'octroi des bourses et des exemptions des droits de scolarité. La liste des formations priorisées se trouvent en **Annexe 1**.
 - b. **Choix de centre de formation professionnelle :** renseignez-vous sur les différents centres de formation proposés en visitant le [site web de Québec métiers d'avenir](#).
Les centres de formation se situent un peu partout au Québec. Vérifiez bien que la région dont fait partie votre centre de formation vous convient. Certaines régions sont priorisées par le ministère de l'Éducation. En ce sens, un ratio de 50% de régions priorisées doit être respecté dans l'octroi des bourses et des exemptions des droits de scolarité. La liste des formations priorisées se trouvent **Annexe 2**. Sachez que des récipiendaires sont sélectionnés pour chacune des régions participantes, priorisées ou non.

4. **Choix de programme** : Sélectionnez-le ou les programmes pour lesquels vous souhaitez soumettre votre candidature.
- Choisissez **seulement** « Bourses d'excellence » si : vous êtes en mesure de déclarer une capacité financière supérieure à 3 000\$, mais inférieure à 15 000\$. Vous demeurerez admissible à la possibilité de gagner une bourse d'excellence, comprenant une exemption des droits de scolarité. Vous ne pourrez toutefois pas obtenir une exemption des droits de scolarité seule, advenant le cas où vous ne seriez pas retenu pour l'obtention d'une bourse.
 - Choisissez **les deux programmes** (« Bourses d'excellence » et « Exemption des droits de scolarité ») si : vous êtes en mesure de prouver une capacité financière égale ou supérieure à 15 000\$. Dans le cas où vous ne seriez pas sélectionné pour l'obtention d'une bourse d'excellence, vous pourriez tout de même avoir la chance d'obtenir une exemption des droits de scolarité seule.

Documents à soumettre

- Le formulaire de candidature, qui inclut :
 - Informations personnelles ;
 - Motivations, intérêts et projets futurs ;
 - Parcours professionnel détaillé ;
 - Détail des bourses ou des prix reçus (maximum 2), le cas échéant ;
- Une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec³, le cas échéant;
- Une copie de la page d'identification de votre passeport ;
- Une copie de votre acte/certificat de naissance original ;
- Une copie de tous les diplômes obtenus, accompagnés des relevés de notes* ;
- Une copie de votre résultat au test de français (TFI/TCF/TEF/DELF/DALF), SAUF si vous ne souhaitez pas poursuivre vos études en français au Québec ou vous avez complété des études supérieures d'au moins 2 ans exclusivement en français ou si vous avez un diplôme émis par l'État français. Au besoin, vous pouvez vous inscrire au Test de français en ligne (TFL), valide dans le cadre du concours, à partir du dossier d'inscription au concours de bourse ;
- Des formulaires de recommandation, complétés par des personnes différentes** (maximum 2) ;
- Votre CV;
- Une copie des bourses et/ou prix reçus (maximum 2);
- Une déclaration concernant les capacités financières requises.

* À noter que vous devez fusionner les documents de chaque programme scolaire en un seul fichier pour le téléversement. Par exemple, votre diplôme et relevé de notes du Bac doivent être fusionnés en un seul fichier.

** Les membres de la famille et les amis ne peuvent pas agir en tant que répondants pour les formulaires de recommandation.

³ Si le diplôme obtenu par l'élève étranger se trouve à l'Annexe 5 du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle, le formulaire d'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec n'est pas obligatoire.



ATTENTION

Tout dossier incomplet, illisible ou non conforme sera rejeté. Tout dossier comportant des déclarations mensongères ou des documents frauduleux sera automatiquement rejeté et le candidat sera éliminé du concours actuel et des futurs concours.

Critères d'évaluation

Les dossiers des candidatures sont analysés par l'établissement d'enseignement choisi par l'élève international. Selon la volonté des établissements d'enseignement participants, un outil de sélection aléatoire pourra être utilisé par Éducation internationale, afin de transmettre un nombre maximal de candidatures. Par la suite, les dossiers retenus en présélection par l'établissement d'enseignement sont envoyés au comité de sélection externe, qui évalue de nouveau les dossiers et les classent au mérite.

Les indicateurs utilisés incluent, sans s'y limiter :

- les résultats scolaires antérieurs;
- la progression des études;
- les motivations et intérêts de l'élève étranger;
- les lettres de recommandation (le cas échéant);
- les prix et distinctions (le cas échéant).

Des notes sont attribuées selon les critères suivants :

- Lettre de motivation (pertinence du projet et motivation, qualité de la langue) : 30 %
- Parcours académique : 30 %
- Prix et distinctions : 5 %
- Recommandations : 15%
- Qualité globale de la demande : 20 %

Les récipiendaires sont ensuite déterminés en fonction du budget en bourses d'excellence que le ministère de l'Éducation octroi. Une fois le budget pour les bourses écoulé, des exemptions de droits de scolarité seules sont offertes aux candidats qui se sont qualifiés (c'est-à-dire qui ont déclaré une capacité financière de 15 000\$ et plus et qui se sont inscrits pour les deux concours). Un nombre maximal d'exemptions peut aussi être offertes par année.

Étapes suivantes



Consultez le calendrier du concours 2023-2024 sur le site web de Québec métiers d'avenir : [Bourses d'excellence et exemption des droits de scolarité](#)

Notez que l'annonce des récipiendaires sera faite par les établissements d'enseignement au plus tard en janvier 2024. Les candidatures non retenues seront avisées par courriel par Éducation internationale.

Les récipiendaires seront ensuite accompagnés dans leurs démarches par Éducation internationale, via le service Québec métiers d'avenir, et par la personne responsable de l'accueil au centre de formation professionnelle, dans le but de planifier leur arrivée au Québec à partir d'août 2024.

POUR TOUTE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

Consultez la foire aux questions générales
et la foire aux questions spécifiques au concours de bourses d'excellence

- **FAQ générale** : <https://www.quebecmetiersdavenir.com/faq/>
- **FAQ du concours de bourses** : <https://www.quebecmetiersdavenir.com/bourse-dexcellence/>

ANNEXE 1

Formations priorisées

Code - français	Nom programme français	Durée (h)	Code - anglais	Nom programme anglais
5073	Affûtage	900	-	-
5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	870	5858	Institutional and Home Care assistance
5220	Conduite d'engins de chantier	1095	5720	Construction Equipment Operation
5311	Cuisine	1470	5811	Professional Cooking
5360	Ferblanterie	1605	5860	Tinsmithing
5203	Fonderie	1230	-	-
5254	Grandes cultures	1095	-	-
5288	Horticulture et jardinerie	1335	5788	Horticulture and Garden Centre Operations
5344	Infographie	1800	5844	Computer Graphics
5296	Installation et entretien de systèmes de sécurité	1485	-	-
5266	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	1800	5766	Installation and Repair of Telecommunications Equipment
5335	Mécanique agricole	1800	-	-
5298	Mécanique automobile	1800	5798	Automobile Mechanics
5359	Mécanique de machines fixes	1800	5859	Stationary Engine Mechanics
5331	Mécanique d'engins de chantier	1800	5831	Construction Equipment Mechanics
5330	Mécanique de véhicules lourds routiers	1800	5830	Heavy Vehicles Mechanics
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	1800	5760	Industrial Construction and Maintenance Mechanics
5267	Mise en œuvre de matériaux composites			Implementation of composite materials

5345	Mode et confection de vêtements sur mesure	1470	-	-
5362	Opération d'équipements et de production	870	-	Equipment and production operation
5297	Pâtisserie	1350	5797	Pastry making
5257	Pêche professionnelle	1605	-	-
5336	Peinture en bâtiment	900	5836	Commercial and Residential Painting
5256	Production acéricole	1005	-	-
5354	Production animale	1215	-	-
5320	Réalisation d'aménagements paysagers	1035	5820	Landscaping Operations
5315	Réfrigération	1800	5815	Refrigeration
5293	Service de la restauration	960	5793	Food and Beverage Services
5195	Soudage-montage	1800	5695	Welding and Fitting
5371	Techniques d'usinage	1800	5723	Machining Technics
5289	Travail sylvicole	900	-	-

ANNEXE 2

Régions administratives priorisées

Code de la région	Nom de la région	Code de la région	Nom de la région
01	Bas-Saint-Laurent	09	Côte-Nord
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	Nord-du-Québec
04	Mauricie	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
05	Estrie	12	Chaudière-Appalaches
08	Abitibi-Témiscamingue	17	Centre-du-Québec